Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 022-200076578-20260416-DE06CM160426-DE

Affaire n° 6 à l'ordre du jour Année 2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 16 avril 2026,

Sur convocation en date du 10 avril 2026, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan Agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de DINAN.

Membres en exercice : 35

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN (Maire), René DEGRENNE (Maire délégué), Chantal BOULOUX, Charles HOUZE, Didier DERU, Odile MIEL-GIRESSE, Tanguy METROPE, Christine MASSART, Grégory PERETOU, Anne-Sophie GUILLEMOT, Yannick HELLIO, Nathalie MALIDOR, Dominique ORHANT, Olivier BOBIGEAT, Matthieu JOUNEAU, Sonia DABIN, Béatrice SAGORY, Lydie PATRY, Laurent VANDAMME, Yann LUCAS, Camille SOUFFLET, Angèle COUELLAN, Stella CORBES, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Soilihi ABOUDOU, Emilie PINSON, Baptiste THEVELEIN.

ETAIENT EXCUSES : Laurence LE DÛ (pouvoir à René DEGRENNE, Maire délégué), Jacques TOUMINET (pouvoir à Nathalie MALIDOR), Anne-Sophie MORIN (pouvoir à Didier LECHIEN, Maire), Yves KOZIEL (pouvoir à Sonia DABIN), Philippe MORANT (pouvoir à Lydie PATRY), Christelle BOUVIER (pouvoir à Didier DERU), Marina BADOUAL (pouvoir à Anne-Sophie GUILLEMOT), Sandra LE DREAN-SMEJKAL (pouvoir à Charles HOUZE).

VOTANTS : 35

SECRETAIRE : Angèle COUELLAN

* *

FINANCEMENTS EXTERNES – Travaux de rénovation énergétique du bâtiment 5 / 5bis rue Gambetta - Appel à Projet ACTEE / Fonds CHÊNE (saison 6) - FNCCR

Rapporteur : Didier DERU

La Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies (FNCCR) porte le programme CEE ACTEE+ (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique), référencé PRO-INNO-66.

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 022-200076578-20260416-DE06CM160426-DE

Ce programme apporte, via des appels à projets, un financement aux collectivités lauréates afin de :

- déployer un réseau d'économes de flux ;
- accompagner la réalisation d'études technico-économiques ;
- financer des missions de maîtrise d'œuvre ;
- acquérir des équipements de suivi des travaux de rénovation énergétique.

Le programme ACTEE+ vise à accompagner les collectivités dans la mutualisation de leurs actions, leur inscription dans une stratégie de long terme et la planification de leurs travaux de rénovation énergétique, tout en réduisant leurs consommations d'énergie.

La ville de Dinan a déposé une candidature à l'appel à projets ACTEE - Fonds CHÊNE (saison 6).

Le 26 février 2026, le dossier de candidature de la Ville a été retenu par le jury du programme ACTEE. À ce titre, elle bénéficiera d'un accompagnement méthodologique et d'un financement pour la mise en œuvre des actions retenues.

Les dépenses éligibles concernent la mission de maîtrise d'œuvre relative à l'opération de rénovation énergétique du bâtiment situé 5 / 5 bis rue Gambetta.

Ces travaux s'inscrivent dans une démarche globale de performance énergétique visant :

- l'amélioration du confort d'été ;
- l'amélioration de la qualité de l'air intérieur ;
- la valorisation de l'image architecturale du bâtiment ;
- la réduction des consommations d'énergie.

L'objectif est de répondre aux exigences du décret « Eco énergie tertiaire » à l'horizon 2050, soit une réduction de 60 % des consommations énergétiques. Le projet a été validé au titre des actions à court terme du Schéma Directeur Immobilier et Énergétique de la Ville de Dinan et inscrit au Plan Pluriannuel d'Investissement.

Le montant du marché de maîtrise d'œuvre s'élève à 122 100 €, hors taxes (HT). Le financement accordé au titre du Fonds CHÊNE s'élève à 73 260 €, soit 60 % de la dépense.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses en € HT		**Recettes**		
Mission de maîtrise d'œuvre (Mission de base + mission OPC)	122 100 €	ACTEE - Fonds CHÊNE (saison 6)	73 260 €	60%
		Autofinancement	48 840 €	40%
	122 100 €		**122 100 €**	**100%**

Suite à la sélection du projet, une convention de partenariat sera conclue entre la FNCCR et la ville de Dinan pour la mise en œuvre de l'opération.

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 022-200076578-20260416-DE06CM160426-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi du 18 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

Vu l'arrêté du 10 mars 2019 portant validation du programme ACTEE ;

Vu le décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire ;

Vu l'avis de la commission Ressources du 7 avril 2026,

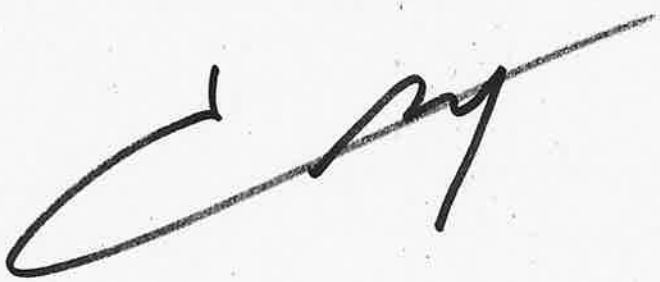
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE à L'UNANIMITE :**

1. **D'APPROUVER** la mise en œuvre de l'opération de rénovation énergétique du bâtiment situé 5 / 5 bis rue Gambetta dans le cadre de l'appel à projets ACTEE – Fonds CHÊNE (saison 6) ;

2. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes pièces ou documents afférents à la présente délibération ;

3. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à engager les dépenses liées aux actions financées dans le cadre de cet appel à projets.

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire,
Didier LECHIEN



Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 022-200076578-20260416-DE06CM160426-DE